

## **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 30 novembre 2018**

### **Assemblée communale**

Nous vous rappelons l'assemblée communale agendée au lundi 3 décembre à 19h30, salle des assemblées au collège, rue Principale 25. L'ordre du jour peut être consulté sur le site Internet de la commune, sous administration / assemblée communale.

### **Fermeture de l'administration communale**

Durant les fêtes de fin d'année le bureau municipal sera fermé du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019, réouverture le lundi 7 janvier 2019 selon l'horaire habituel.

### **Billets pour le HC Saint-Imier**

Le Hockey-Club Saint-Imier nous transmet ses sincères remerciements pour le soutien accordé au projet de rénovation de la patinoire d'Erguël – Clientis Arena par les autorités et la population de Villeret. En guise de remerciements nous avons reçu des billets pour assister à des rencontres de la Première équipe durant la saison 2018-2019. Vous pouvez venir chercher des billets à l'administration communale.

### **Félicitations**

MM Habegger, maire et Sartori, secrétaire communal ont rendu visite au couple Germaine et Ulrich Kämpf afin de leur apporter les bons vœux de l'exécutif et une petite attention offerte à l'occasion de leurs 50 ans de mariage. Nous leurs adressons nos félicitations et leurs souhaitons encore un heureux anniversaire de mariage !

### **Ça me dit marche**

Le Conseil municipal a décidé de répondre favorablement à la demande de l'OSSM qui propose aux communes d'organiser une activité physique, un samedi matin, dans le but de faire bouger la population tout en découvrant un village. C'est sous l'appellation de « ça me dit marche » qu'une telle activité sera proposée dans le courant de l'année prochaine.

### **Délégation**

M. Dave von Kaenel représentera la commune lors de la prochaine assemblée générale du SESE, le mercredi 19 décembre 2018 à Villeret.

### **Eau de qualité**

Le prélèvement d'échantillon réalisé le 5 novembre 2018 par le laboratoire cantonal à la fontaine près de l'immeuble situé rue Principale 1 était en règle au regard des critères mentionnés.

Villeret, le 27 novembre 2018

Conseil municipal